

Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (article L. 2313-1 du CGCT)



Budget primitif 2017 du SYBERT



Le budget primitif 2017 du SYBERT a été élaboré conformément au débat d'orientations budgétaires (comité syndical du 18 octobre 2016)

Le budget primitif 2017 est présenté et voté en séance plénière du SYBERT, le 13 décembre 2016.

Il comprend les dépenses liées aux différentes activités et projets (dont le personnel) et parmi les recettes, les propositions de contribution proposées le 13 décembre 2016.

Propositions de contributions pour 2017



Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2017 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire

– PARTIE APPELEE PAR HABITANT

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont 0,30 € HT au titre du développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,12 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,55 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 22,51 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".

Il est rappelé que les propositions de contributions par habitant s'inscrivent dans un contexte de réduction du périmètre et donc du nombre d'habitants du SYBERT au 1^{er} janvier 2017.

Propositions de contributions pour 2017



– PARTIE APPELEE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les prix unitaires appelés sont les suivants :

<i>FLUX</i>	<i>CONTRIBUTION</i>
Tri des emballages papiers en mélange	156,30 € HT/t
Tri des emballages seuls	307,30 € HT/t
Frais de caractérisation (norme AFNOR)	100,00 € HT <i>par caractérisation</i>
Transport des refus de tri	8,00 € HT/t
Transfert du verre	5,00 € HT/t

• PARTIE APPELEE POUR L'INCINERATION DES DECHETS RESIDUELS

La partie appelée pour l'incinération comprend deux tarifs :

- 122,50€ HT/t sans TGAP
- 4,13 €HT/t de TGAP (estimation – fixé par la loi de finances 2017, le taux défini sera appliqué)

Provisions pour risques et charges



- PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE DEMANTELEMENT DES FOURS DE L'USINE D'INCINERATION

Par application et confirmation des délibérations du 9 décembre 2014 puis du 8 décembre 2015, il est proposé de poursuivre la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt à une échéance encore inconnue de la ligne 3 de 1976 de l'usine d'incinération et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges est actualisé pour atteindre en 2020, 3 541 266,60 € et le montant de la contribution par 2,30 € HT par habitant en 2017.

Cependant, il nécessitera, le cas échéant, une actualisation suite à la présentation des conclusions de l'étude sur le devenir de l'usine d'incinération et aux décisions du SYBERT quant aux modalités du devenir l'usine d'incinération,

Equilibre budgétaire global 2017



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE			
	Rappel budget 2016			
	Budget primitif 2016	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2016	BP 2017
011 - Charges à caractère général	10 819 951,00	451 655,00	11 271 606,00	10 861 563,00
012 - Charges de personnel	2 129 938,00	255 000,00	2 384 938,00	2 335 500,00
022 - Dépenses imprévues	47 900,00	-47 900,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 265 428,00	111 000,00	3 376 428,00	3 450 705,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	351 230,00	4 006 100,00	4 357 330,00	4 180 331,00
66 - charges financières (intérêts)	523 570,00	70 000,00	593 570,00	502 100,00
67 - charges exceptionnelles	40 800,00	542 500,00	583 300,00	12 500,00
68 - provisions	395 211,00	0,00	395 211,00	531 831,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	8 307,00	216 745,00	225 052,00	4 210,00
TOTAL SECTION	17 582 335,00	5 605 100,00	23 187 435,00	21 878 740,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE			
	Rappel budget 2016			
	Budget primitif 2016	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2016	BP 2017
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00
70 - Produits des services	3 989 989,00	1 550 000,00	5 539 989,00	4 014 735,00
73 - Impôts et taxes	194 110,00	0,00	194 110,00	180 068,00
74 - Participations	13 148 945,00	3 000 000,00	16 148 945,00	17 359 422,00
76 - Produits financiers	3 000,00	0,00	3 000,00	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	355 100,00	357 100,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	244 291,00	0,00	244 291,00	322 515,00
TOTAL SECTION	17 582 335,00	5 605 100,00	23 187 435,00	21 878 740,00

Equilibre budgétaire global 2017



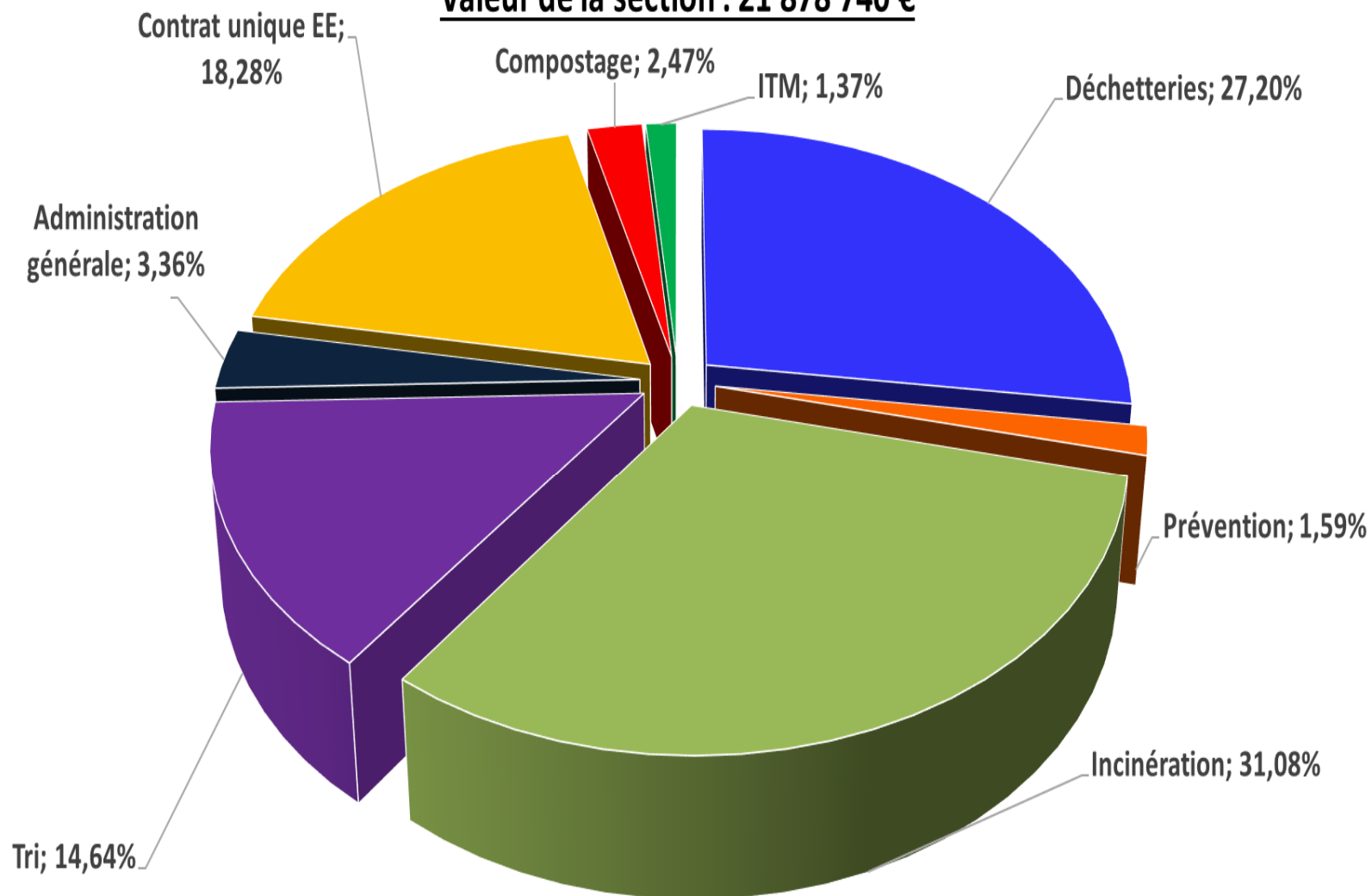
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE Rappel budget 2016			
	Budget primitif 2016 dont reports	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2016	BP 2017
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	144 338,24	144 338,24	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	298 714,58	2 245,00	300 959,58	109 500,00
204 - Subventions versées	4 900,00	0,00	4 900,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	3 374 668,32	1 201 000,00	4 575 668,32	2 210 069,00
23 - Immobilisations en cours	1 391 453,06	990 100,00	2 381 553,06	1 419 126,00
020 - Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	244 291,00	-0,29	244 290,71	322 515,00
041 - Opérations patrimoniales	1 201 000,00	-1 201 000,00	0,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 165 000,00	0,00	2 165 000,00	2 197 000,00
27 - Autres charges financières	56 300,00	5 200,04	61 500,04	46 100,00
TOTAL SECTION	8 786 326,96	1 141 882,99	9 928 209,95	6 304 310,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE Rappel budget 2016			
	Budget primitif 2016 dont report	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2016	BP 2017
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	998 717,00	998 717,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	1 470 319,00	0,00	1 470 319,00	356 800,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	4 042 273,00	-184 578,76	3 857 694,24	2 492 595,00
040 - Dotations aux amortissements	3 265 428,00	111 000,00	3 376 428,00	3 450 705,00
041 - Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	8 307,00	216 745,00	225 052,00	4 210,00
TOTAL SECTION	8 786 327,00	1 141 883,24	9 928 210,24	6 304 310,00

BP 2017 : section de fonctionnement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

Valeur de la section : 21 878 740 €

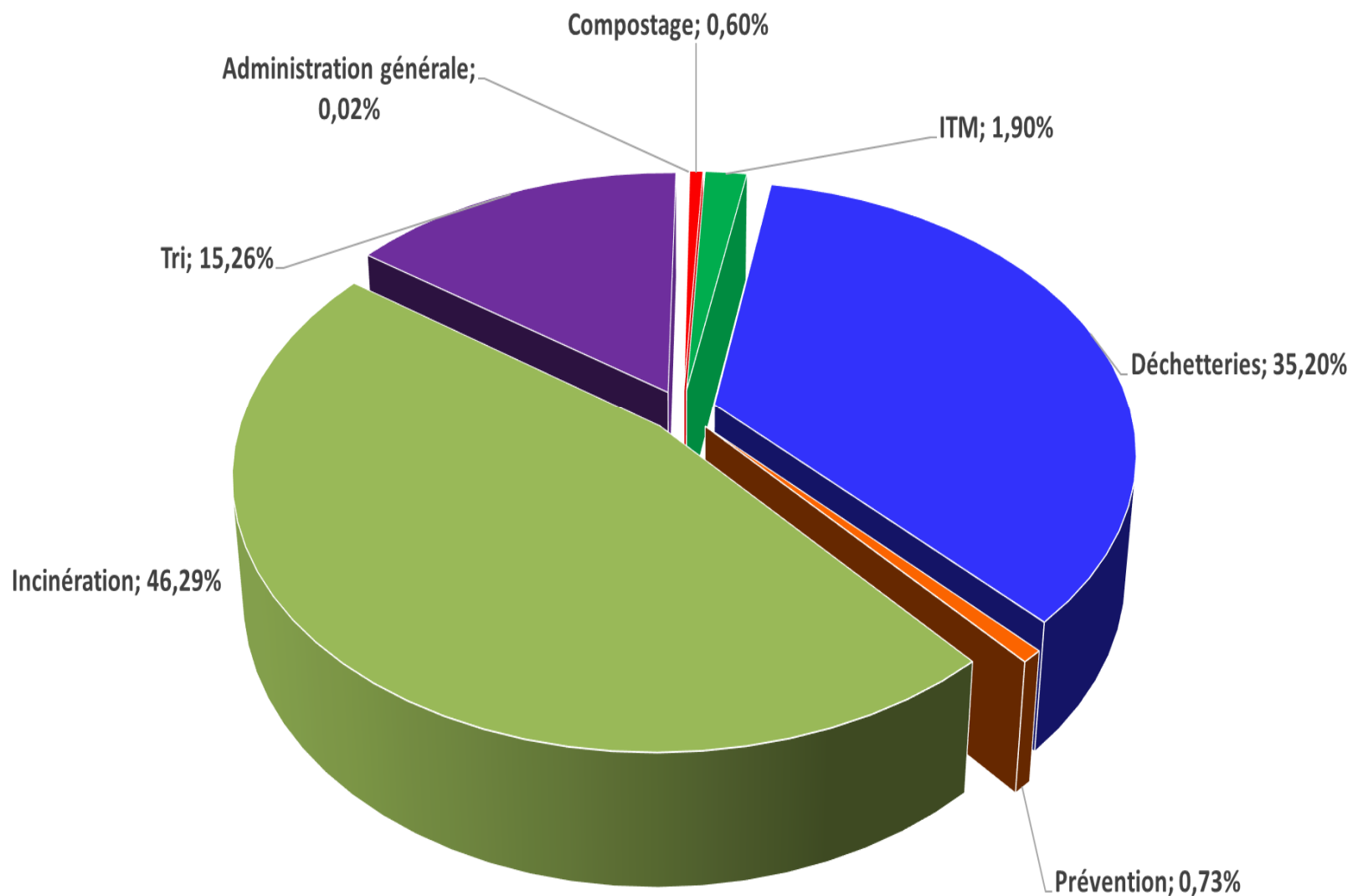


BP 2017 : section d'investissement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

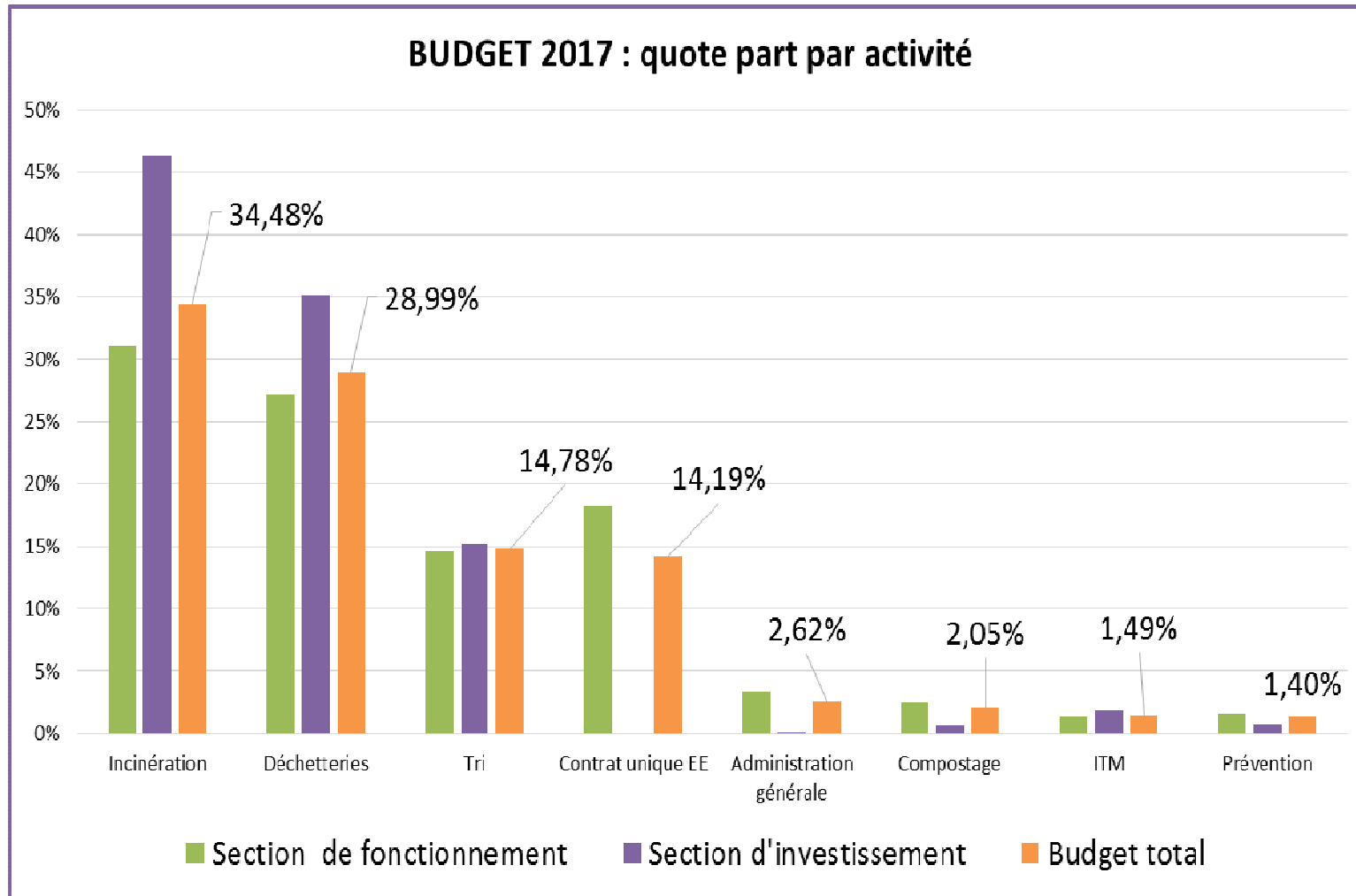
Valeur de la section : 6 604 310 €



BP 2017 : investissement et fonctionnement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

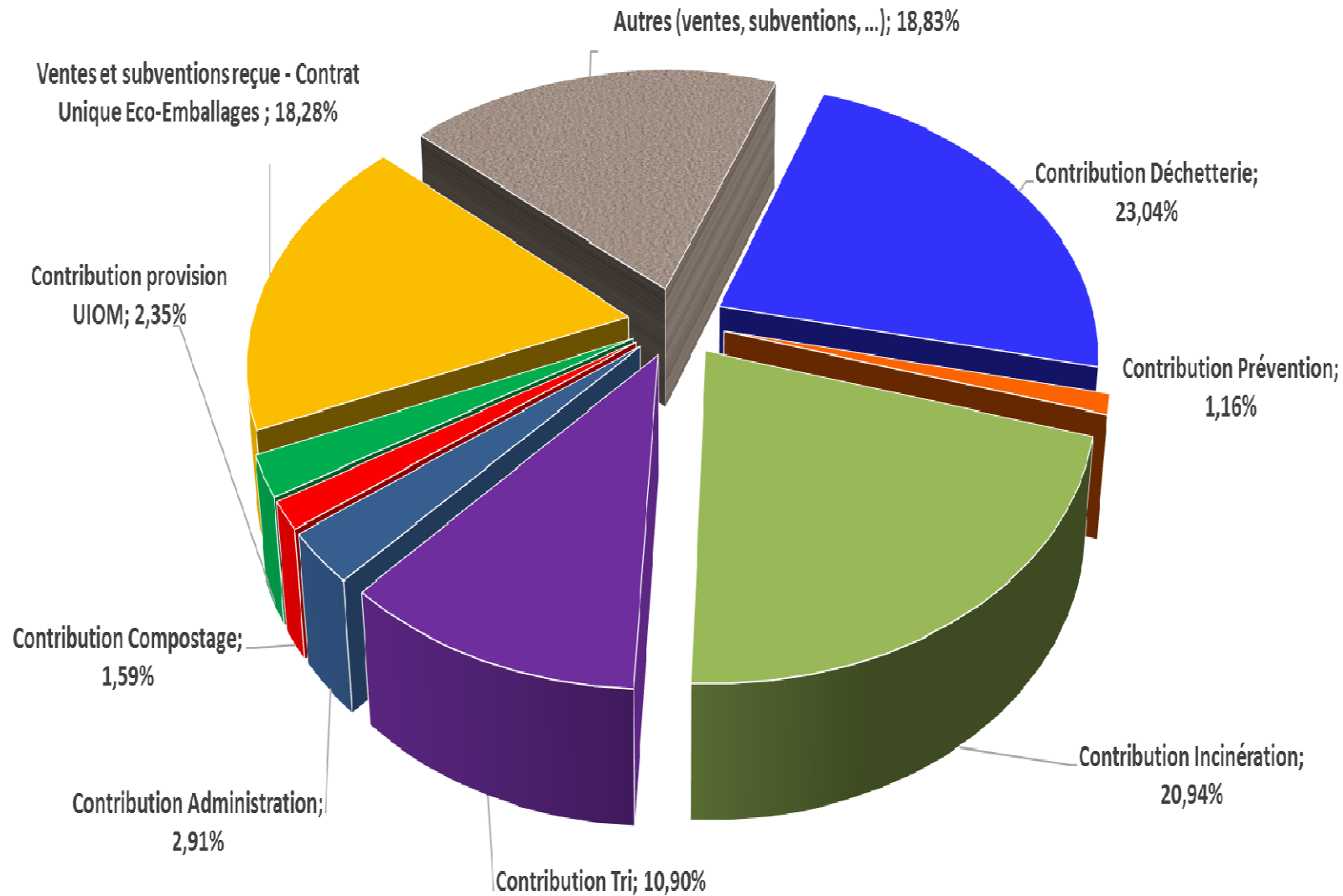


Fonctionnement + Investissement = 28 183 050 €

Structure des recettes de fonctionnement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**



Dette : structure, évolution, recours prévisionnel 2017



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

- encours au 31 décembre 2016 : 18 164 980,57 € (soit 79,18 € par habitant sur la base 2016 de 229 420 habitants et 81,10 € par habitant sur la base retenue pour 2017, soit 223 984 habitants)
- charges de la dette au budget 2017 :
 - en capital : 2 197 000 €
 - en intérêts : 502 100 €
- En l'état actuel des contrats signés par le SYBERT (15 lignes), au 1er décembre 2016, le taux moyen de la dette est 2,79%.
- Le recours prévisionnel à l'emprunt est 2 492 595 € toutes activités confondues, Le recours effectif à l'emprunt sera ajusté en fonction de l'avancement des projets et de l'affectation du résultat.

Les ressources humaines du SYBERT



Il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La convention relative à ces ressources est renouvelée et sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017.

Au 1er décembre 2016, le SYBERT bénéficie de 48 agents en emplois permanents et 12 agents en emplois temporaires.

Les charges de personnel représentent 10,67% des charges de fonctionnement et 8,25% du budget total proposé (opérations d'ordre et réelles).